

# FORMULAIRE PRÉ INSCRIPTION SCOLAIRE 2022/2023

Service Scolaire  
Mairie de Verrières-le-Buisson  
Tél. 01 69 53 78 34  
scolaire@verrieres-le-buisson.fr

Date d'enregistrement par l'administration: .....

## ENFANT

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : .....  M.....  F

Date et lieu de naissance : ..... Département : .....

Vaccinations : OUI / NON (cocher la case correspondante)

Nom et adresse de l'école précédente : .....

## RESPONSABLE LÉGAL 1 [PARENT PAYEUR]

Marié  Célibataire  Pacsé  Vie maritale  Séparé  Veuf

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone domicile : ..... Portable : .....

Mail : .....

Profession, nom et adresse de l'employeur :  
.....  
.....

## RESPONSABLE LÉGAL 2 [AUTRE PARENT]

Marié  Célibataire  Pacsé  Vie maritale  Séparé  Veuf

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone domicile : ..... Portable : .....

Mail : .....

Profession, nom et adresse de l'employeur :  
.....  
.....

**ÉCOLE D'AFFECTATION :** .....

**NIVEAU RENTRÉE 2022/2023 :**

**DÉROGATION :** OUI / NON (cocher la case correspondante)      **ÉCOLE DEMANDÉE :**

**MOTIF DE LA DEMANDE** (courrier des parents à fournir) :

## Frères et sœurs scolarisés :

Nom	Prénom	Date de naissance

**OBSERVATIONS DES PARENTS :**  
.....  
.....



## PIÈCES À FOURNIR :

- Fiche de demande d'inscription scolaire dûment remplie.
- Livret de famille.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les personnes hébergées chez un tiers, une attestation d'hébergement, le justificatif de domicile et CNI de l'hébergeant et une attestation de la CAF ou tout autre justificatif au nom du demandeur à l'adresse de l'hébergeant).
- Carnet de santé (photocopies des vaccins obligatoires).
- En cas de situation particulière (divorce, garde alternée, séparation, etc.), fournir une photocopie du jugement prononcé (ou toute autre décision) et une autorisation du parent extérieur à la commune exprimant son accord à ce que l'enfant soit scolarisé sur la ville (code civil : articles 373-2 à 373-2-5).
- Certificat de radiation pour les nouveaux arrivants.

**L'inscription en Mairie ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet.** Vous serez informés de la décision de Monsieur le Maire par courrier. Vous pourrez alors finaliser l'inscription avec la directrice de l'école, selon les modalités précisées dans le courrier.

Je déclare exact l'ensemble des renseignements portés sur cette fiche et dans les pièces jointes. Toute fausse déclaration est susceptible de sanctions prévues par les articles 441-1 et suivants du code pénal.

Je m'engage à communiquer tout changement relatif aux renseignements indiqués sur ce dossier.

Date :

Nom et prénom du demandeur :

### AUTORISATION PARENTALE

#### DROIT À L'IMAGE

- J'autorise la ville de Verrières-le-Buisson à publier des photographies et des vidéos de mon enfant dans le cadre des activités de la structure sur tout support :

OUI

NON

### QUOTIENT FAMILIAL

**ATTENTION – Pensez à faire calculer votre quotient familial.** Le calcul du quotient familial vaut pour les prestations scolaires (périscolaire, restauration, accueil de loisirs, etc.)

**Le quotient familial, qui est calculé pour l'année civile, n'est pas reconduit d'une année sur l'autre : son calcul est obligatoire même si la situation de la famille est inchangée.**

### FICHE D'INSCRIPTION ET DE RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

**ATTENTION – Pensez à remplir et retourner rapidement la fiche d'inscription et de renseignements sanitaires.**

**Ce document est indispensable chaque année pour toute inscription de votre enfant aux activités périscolaires et accueil de loisirs.**



Année 2022

Dossier de

# QUOTIENT FAMILIAL

Mairie de Verrières-le-Buisson

Tél. 01 69 53 78 00

regies@verrieres-le-buisson.fr

**Retour du dossier pré-rempli par dépôt uniquement en mairie ou par courrier avant le 30 novembre 2021.**

**PRESTATIONS SCOLAIRES** (Périscolaire, restauration scolaire, centre de loisirs mercredi et vacances, crèches)

Si vous déposez un dossier CCAS d'aides facultatives aux vacances, votre dossier sera traité en priorité et doit être déposé avant le 20 septembre 2021.

**Nom de la Famille :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Nom et prénom du payeur principal :** \_\_\_\_\_

**Portable obligatoire responsable 1 :** \_\_\_\_\_

**Portable obligatoire responsable 2 :** \_\_\_\_\_

**Email obligatoire responsable 1 :** \_\_\_\_\_

**Email obligatoire responsable 2 :** \_\_\_\_\_

Je ne souhaite pas recevoir mes factures par courrier, j'adhère à ma facture en ligne

Autorise la ville à utiliser mes coordonnées informatiques pour transmettre des informations importantes

N° allocataire CAF: \_\_\_\_\_

## COMPOSITION DU FOYER

NOM PRENOM ENFANT(S)	DATE DE NAISSANCE	NIVEAU SCOLAIRE	ETABLISSEMENT FREQUENTÉ

**Je soussigné(e),** \_\_\_\_\_ **atteste l'exactitude des informations fournies.**

Fait à Verrières-le-Buisson, le \_\_\_\_\_

Signature(s)

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service informatique de la mairie de VERRIERES-LE-BUISSON

Hôtel de Ville  
Place Charles de Gaulle  
**Verrières-le-Buisson**



...

## Verrières-le-Buisson – quotient familial 2022

(Valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022)

**ATTENTION :** Les dossiers seront **à transmettre par dépôt en mairie par courrier ou mail à l'adresse** [regies@verrieres-le-buisson.fr](mailto:regies@verrieres-le-buisson.fr). Aucun calcul ne sera fait sur place.

Votre quotient familial définitif vous sera adressé par email avant le 31 janvier 2022.

### Pièces à fournir (photocopies) pour les familles

- ➡ Ce dossier de demande de calcul du quotient familial complété et signé (disponible à l'accueil de la mairie)
- ➡ **Justificatif de domicile de moins de 3 mois sur la Ville de Verrières-le-Buisson**
  - Soit une attestation d'assurance du logement
  - Soit une attestation du fournisseur d'électricité
  - Soit les 3 dernières quittances de loyer pour les locataires
  - Soit une attestation notariale d'acquisition de la résidence principale, si la famille a emménagé après le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- ➡ **Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois pour les nouveaux arrivants seulement**
- ➡ **En cas de séparation des parents :**
  - Justificatif de séparation des parents : extrait du jugement ou déclaration judiciaire de rupture de PACS ou le jugement de divorce, justificatif de domicile du conjoint( e) qui se sépare ( attestation d'hébergement **non valide**) et attestation de résidence de l'enfant signée des 2 parents.  
Pour information, la commune ne gère pas les gardes alternées, par conséquent une facture unique est adressée à l'un des deux parents.
- ➡ **Avis d'imposition ou de non - imposition recto verso (2021 sur les revenus 2020) à l'adresse de la commune.**
- ➡ **CAF :** attestation des paiements détaillés des mois de janvier à décembre **2020** et les 3 derniers avis de paiements (demande en ligne sur la CAF.fr) mentionnant l'adresse **du domicile sur Verrières-le-Buisson**
- ➡ Si vous êtes demandeur d'emploi, attestation fiscale de l'année **2020** délivrée par **pôle emploi**
- ➡ Avis de paiement : pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale
- ➡ **La carte d'invalidité**

### EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION EN COURS D'ANNEE CIVILE

Le calcul de quotient familial se fera uniquement **sur rendez-vous** auprès du régisseur ( [regies@verrieres-le-buisson.fr](mailto:regies@verrieres-le-buisson.fr) ) en précisant le motif du changement (naissance d'un nouvel enfant, perte d'emploi, séparation des parents, décès d'un conjoint)

Hôtel de Ville  
Place Charles de Gaulle  
**Verrières-le-Buisson**



**Dossier complet à retourner en mairie avant le  
30 novembre 2021**

➤ **A l'adresse suivante :**

**Mairie de Verrières-le-Buisson  
Service Régie facturation – quotient familial  
Place Charles de Gaulle  
91370 VERRIERES-LE-BUISSON**

➤ **Ou déposer à l'accueil de la mairie – Guichet Unique  
sous enveloppe fermée « confidentiel quotient familial »  
ou par mail à [regies@verrieres-le-buisson.fr](mailto:regies@verrieres-le-buisson.fr)**

**Attention :**

**Pour les demandes qui concernent les aides sociales tels que les chèques vacances et aides à la rentrée scolaire, les dossiers de quotient devront être déposés avant le 20 septembre 2021.**

**Pour les demandes effectuées en cours d'année scolaires, le quotient s'appliquera à la date de dépôt du dossier complet.**

**Sans calcul du quotient familial ou en cas de dossier incomplet, le tarif maximum sera appliqué sans possibilité de recours pour régularisation.**



**CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**

**RECEPTION LE :**

**Visé par :**

**Cadre réservé au Régisseur**

